

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 275 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion, Québec, le 15 avril 2026 à 19 H 00, le projet de Règlement numéro 275 relatif au traitement des membres du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges sera présenté pour adoption ;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 18 mars 2026 par monsieur le conseiller, Charles Meunier, maire de la ville de Rigaud ;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 18 mars 2026 par madame Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe et greffière-trésorière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

Le projet de règlement numéro 275 a pour objet de fixer le traitement des membres du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

A cette fin, les changements suivants sont proposés :

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil avec indexation et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Traitement du préfet	148 144\$	119 595\$
Traitement du préfet-suppléant	43 480\$	35 100\$
Conseil (excluant préfet et préfet-suppléant) – autres membres élus	408\$	330\$
Comité administratif (excluant préfet et préfet-suppléant) – autres membres élus	314\$	255\$
Comités et tables – membres (excluant préfet et préfet-suppléant)	218\$	175\$
Comités et tables – président (excluant préfet et préfet-suppléant)	378\$	305\$
Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPECS) – membre représentant	10 406\$	8 400\$
Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) – membre représentant	10 406\$	8 400\$
Compensation pour perte de revenus par demi-journée (par exemple pour un état d'urgence)	314\$	Avec pièces justificatives
Compensation pour une journée (par exemple pour un état d'urgence)	527\$	Avec pièces justificatives

Indexation et révision

QUE ledit projet de règlement prévoit une clause d'indexation annuelle, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada établi pour l'ensemble du Québec encouru lors de l'année précédente, jusqu'à un maximum de 2.5 %.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de soixante (60) jours suivant le jour de la fin du mandat du préfet de la MRC suivant la résolution adoptée suite aux élections municipales générales devant être tenues en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q, c. E-2.2). La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1^{er} janvier suivant la tenue de ces élections.

Effet rétroactif, mesures transitoires et finales

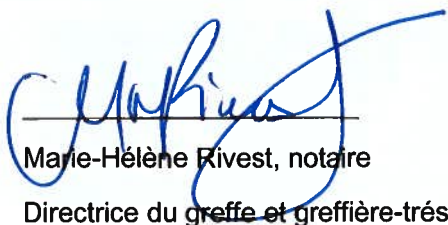
QUE ledit projet de règlement entrera en vigueur le 1^{er} mai 2026 ou le 1^{er} jour du mois suivant son adoption, sauf en ce qui a trait à la rémunération des membres du conseil aux réunions du conseil d'administration des organismes externes suivants, à savoir Développement Vaudreuil-Soulanges et le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, laquelle rémunération sera rétroactive au 1^{er} janvier 2026.

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet d'abroger le règlement 243 et ses amendements.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion, Québec, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.mrcvs.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19 mars 2026.



Marie-Hélène Rivest, notaire

Directrice du greffe et greffière-trésorière